

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 27 octobre 2017 portant affectation du responsable de la première section du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment ses articles 1^{er}-II et 4 ;
Vu l'arrêté du 8 juin 2017 portant création des sections du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 portant reclassement de M. Simon BARRY, en qualité de contrôleur général de 1^{re} classe ;
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Simon BARRY, contrôleur général de 1^{re} classe, est désigné comme responsable de la première section du contrôle général économique et financier, qui traite des sujets relatifs à la gouvernance et à la gestion des organismes publics.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 27 octobre 2017.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE